



PCH

# Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

📅 Édition : 13 juillet 2026    ✎ Mise à jour : 24 juillet 2026    ⌚ Version 2



## Informations générales

Type de dispositif : Aides sociales / Droits / Accès aux soins

### Parcours concernés

Aidants

Personnes en situation de handicap

Usagers et représentants d'usagers



## Mission

### Contexte missions

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) s'adresse aux personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés importantes dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne. Elle vise à compenser les surcoûts liés à la perte d'autonomie pour permettre le maintien à domicile, la participation sociale et professionnelle.

### Liste des missions

- Financer les aides humaines nécessaires aux actes essentiels (toilette, habillage, alimentation, déplacement, etc.)
- Prendre en charge les aides techniques adaptées au handicap (fauteuil roulant, aides à la communication, appareillages spécifiques)
- Soutenir les aménagements du logement pour l'accessibilité et l'autonomie
- Couvrir les adaptations du véhicule et les surcoûts liés au transport
- Prendre en compte les charges spécifiques ou exceptionnelles liées au handicap
- Personnaliser le plan de compensation selon l'évaluation pluridisciplinaire de la MDPH
- Assurer un suivi et une révision régulière de la prestation selon l'évolution des besoins
- Faciliter l'accès à la prestation via la MDPH départementale
- Informer sur les droits et modalités de la PCH
- Accompagner dans la constitution du dossier de demande

### En synthèse

La PCH est une aide financière personnalisée qui permet de compenser les besoins liés au handicap dans plusieurs domaines essentiels. Elle favorise l'autonomie et le maintien dans le milieu de vie choisi, en adaptant les aides aux besoins spécifiques de chaque personne.

### Contraintes

La PCH est attribuée par la CDAPH de la MDPH du département de résidence. La demande nécessite un dossier complet avec certificat médical récent. L'attribution est conditionnée à des critères précis d'âge, de handicap et de résidence. La durée d'attribution est généralement d'un an, renouvelable jusqu'à dix ans.



## Conditions d'accès

### **Critère d'âge :**

Être âgé de moins de 60 ans lors de la première demande, avec exceptions possibles au-delà de 60 ans si le handicap était reconnu avant ou si la personne est en activité professionnelle.

### **Examen préalable :**

Évaluation par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH sur la base d'un certificat médical récent et éventuellement d'autres bilans médicaux ou paramédicaux.

### **Lieu de vie :**

Résider en France de façon stable et régulière, avec un minimum de 3 mois de résidence pour les personnes étrangères, sauf exceptions pour étudiants ou formation.

### **Pathologie reconnue :**

Présenter une difficulté absolue pour une activité ou au moins deux difficultés graves, persistantes depuis au moins un an ou définitives, selon le référentiel PCH.

### **Prescription médicale :**

Certificat médical de moins d'un an obligatoire pour la demande, conforme au formulaire Cerfa spécifique.



## Besoins couverts

### Accompagnement social et administratif

- Aide à la constitution de dossier d'ouverture de droits
- Aide à l'aménagement du logement
- Évaluation médico-sociale

### Accueil, orientation, évaluation, suivi

- Coordination / Appui parcours social

### Aide aux aidants

- Soutien aux aidants

### Vie quotidienne au domicile

- Aide à la mise en place d'aides humaines
- Aide à la mobilité
- Aide au maintien de lien social
- Aide pour les actes de la vie quotidienne



## Modalités

### Modalités d'intervention

À domicile

En structure médico-sociale

### Modalités de saisine

Saisine directe

Saisine par la MDPH



## Formulaires d'accès

Formulaire national Cerfa n°15692\*01 à déposer auprès de la MDPH avec certificat médical de moins d'un an et justificatifs d'identité et de domicile.



## Territoire d'intervention

Territoire : Départemental

Délai moyen d'intervention : Quelques mois



## Financement

La PCH est attribuée sans condition de ressources, mais le taux de prise en charge varie selon les revenus, ce qui peut entraîner un reste à charge variable pour l'usager.

Reste à charge usager : Selon le niveau de revenus

### Aides au financement

Conseil Départemental



## Annuaire liés

- <https://mdph.somme.fr/mdph/mdph/vos-droits-et-prestations/la-prestation-de-compensation-du-handicap-pch/>
- <https://www.somme.fr/les-centres-autonomie/>

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **24 juillet 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.

## À PROPOS



### Cairnova, édité par Alémiane

**Cairnova** est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

**Réservée aux professionnels** du parcours de santé : coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.

**Alémiane** conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ [jfpiat@alemiane.fr](mailto:jfpiat@alemiane.fr)

🌐 [alemiane.fr](http://alemiane.fr)



### DAC Somme

#### Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme, porté par l'association Appui Santé Somme, accompagne les parcours de santé complexes sur l'ensemble du département. Il intervient auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour évaluer les situations, orienter vers les bonnes ressources et coordonner les intervenants — quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne accompagnée. Son objectif : favoriser le maintien à domicile, assurer la continuité des soins et soulager patients comme aidants face à des parcours souvent complexes. Basé à Amiens, avec des antennes à Abbeville et Montdidier, le DAC s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues, médecins) qui vient en appui des acteurs de terrain, sans jamais s'y substituer.

#### Coordonnées

- Amiens (siège) : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville
- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : [contact-dac@appuisantesomme.fr](mailto:contact-dac@appuisantesomme.fr)



Plateforme **Cairnova** propulsée par **Alémiane**.

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.cairnova.fr/espace-documentaire/dac-somme/prestation-de-compensation-du-handicap-pch>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane

